



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-07(14)

Protection contre les connexions physiques non autorisées

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-07(14) – Protection contre les connexions physiques non autorisées (PaF-)

Énoncés :

Assurer une protection contre les connexions physiques non autorisées à [\[Affectation : interfaces gérées désignées par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Les systèmes qui fonctionnent selon diverses catégories de sécurité ou divers niveaux de classification pourraient partager des contrôles physiques et environnementaux communs, puisqu'ils peuvent se trouver dans les mêmes locaux d'une installation. En pratique, ces systèmes distincts peuvent également partager les mêmes salles d'équipement, armoires de câblage et trajets de distribution des câbles. La protection contre les connexions physiques non autorisées peut être assurée par l'utilisation de chemins de câbles, de boîtiers de raccordement et de tableaux de connexions physiquement distincts et clairement identifiés à chaque extrémité des interfaces gérées qui limitent l'accès au moyen de contrôles d'accès physique.